

PROJET DE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2021-2027

Auvergne-Rhône-Alpes

Fiche annexe n°29 - Montagne

1. Modalités de déclinaison de l'intervention en faveur de la montagne durable

L'intervention en faveur de la montagne durable, formalisée dans le Plan Montagne II, se décline en dans les contrats de plan interrégionaux de massifs (Jura, Alpes, Massif central) et dans le CPER.

Les crédits de l'État, notamment les crédits du plan avenir montagne, sont inscrits dans les CPIER Massif Central et Alpes.

Les projets structurants soutenus dans le cadre du CPER viseront :

- L'accompagnement de la transition énergétique des communes de montagne « la Région éclaire la Montagne » : il s'agira de soutenir les communes de montagne dans la réduction de leur facture énergétique et dans l'atteinte de la sobriété énergétique – 10M€ ;
- Le soutien à l'installation d'Ascenseurs valléens – 20M€ ;
- Le financement d'opérations exemplaires (véhicules hydrogènes neufs ou en rétrofit) – 2M€ ;
- La rénovation de l'immobilier de loisir – 8M€.

Ces actions relèveront de l'orientation visant à engager les transitions pour faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première Région décarbonée d'Europe.

- La pérennisation de la saison hivernale en sécurisant l'enneigement en soutenant des opérations prioritaires – 28,35M€ (rappel pour mémoire : montant intégré dans le volet cohésion des territoire).

2. Maquette détaillée du volet

Maquette provisoire du CPER 2021-2022	Etat part contractualisée	Région part contractualisée
Montagne - Accompagnement de la transition énergétique des communes de montagne « la Région éclaire la Montagne" – volet transition environnemental		10 000 000 €
Montagne - Financement d'opérations exemplaires (véhicules hydrogènes neufs ou en rétrofit) – volet transition environnemental		2 000 000 €
Montagne - Rénovation de l'immobilier de loisir – volet transition environnemental		8 000 000 €

Maquette provisoire du CPER 2021-2022	Etat part contractualisée	Région part contractualisée
Montagne - Soutien à l'installation d'ascenseur valléen – volet transition environnemental		20 000 000 €
Montagne – Soutien à la sécurisation de l’enneigement – volet cohésion des territoires (pour mémoire)		28 354 000 €